

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE TROPHEE 2012  
DE LA SOLIDARITE,**

**A L'INITIATIVE DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN**

**DE QUOI S'AGIT-IL ?**

Depuis plusieurs années, le Conseil Général du Bas-Rhin assume le rôle d'un véritable amortisseur social de la crise économique. Toutefois, il n'est pas le seul. De nombreuses initiatives ont été prises sur tout le département par des particuliers, des associations, des centres communaux d'action sociale, des entreprises ... Elles permettent toutes de lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Le Conseil Général du Bas-Rhin souhaite valoriser et encourager ces initiatives qui rendent notre société plus solidaire, plus respectueuse des uns et des autres et plus attentive envers les plus fragiles.

Une initiative généreuse, ingénieuse ou insolite de votre part a amélioré le quotidien de votre entourage direct ou indirect ?

Vous avez connaissance ou êtes témoin d'une action exemplaire ?

Qu'il s'agisse de maintien du lien social, d'emploi, d'aide alimentaire, de santé, de lutte contre le surendettement ou la précarité énergétique, ...

Que cet engagement ait changé la vie d'un voisin, des habitants d'un immeuble ou d'un quartier, de personnes isolées géographiquement ou socialement, de personnes vulnérables ou démunis, de personnes âgées ou jeunes, de collègues, de clients, ...

**FAITES-EN PART !**

Vos initiatives sont importantes car elles contribuent au vivre-ensemble. Elles méritent d'être valorisées et de servir d'exemple !

**QUI PEUT PARTICIPER ?**

Que vous soyez un particulier, une association, un chef d'entreprise...vous pouvez participer à ce trophée, plusieurs catégories étant prévues. Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ne peuvent pas participer à cet appel à candidature du fait de leur activité habituelle.

Votre siège doit se situer dans le département du Bas-Rhin.

**QUELLES ACTIONS A VALORISER ?**

Votre action répond aux caractéristiques suivantes :

- elle s'est déroulée en 2012 ;
- elle présente le caractère spontané et désintéressé d'un engagement ou d'une initiative tourné(e) vers les autres ;
- pour sa mise en œuvre, elle a mobilisé plusieurs participants ;

- elle a amélioré ou améliore un champ de la vie quotidienne de votre entourage direct ou indirect ;
- elle s'adresse aux jeunes, aux personnes handicapées, aux personnes âgées ou de manière générale à toute personne en situation de fragilité ou de précarité ;
- elle concerne le maintien du lien social, l'emploi, l'aide alimentaire, la santé, la lutte contre le surendettement ou la précarité énergétique, le développement du bénévolat... ;
- elle vous a convaincu que chacun d'entre nous peut devenir un "Actif Solidaire".

### **COMMENT PARTICIPER ?**

Si votre initiative correspond à ce que vous venez de lire, il vous suffit de compléter le dossier de candidature joint et de le transmettre dûment rempli au Conseil Général du Bas-Rhin.

### **TROIS CATEGORIES DE TROPHEES**

Votre dossier sera examiné par un jury de sélection composé de conseillers généraux qui proposeront au Président du Conseil Général du Bas-Rhin les expériences à valoriser.

Les membres du jury seront attentifs au caractère solidaire de votre initiative et à son impact en termes de lien social.

Quatre catégories sont prévues :

- les particuliers ;
- les associations ;
- Une collectivité locale (commune, centre communal d'action sociale, EPCI...) ;
- les entreprises.

Les candidats dont le dossier aura été sélectionné se verront décerner par le Président du Conseil Général du Bas-Rhin le 1<sup>er</sup> Trophée de la Solidarité, le 16 novembre 2012, à l'hôtel du Département du Bas-Rhin.



La participation au concours entraîne expressément la cession des droits d'auteur des clichés au bénéfice du Département du Bas-Rhin.

La cession des droits d'auteurs induit notamment le droit de reproduction, de représentation et d'adaptation. Le Département pourra ainsi reproduire les photos dans divers formats et sur tous les supports : revues, internet, etc.... Aucun document ne sera retourné. Le Département s'engage à respecter le droit moral de l'auteur.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier complété est à adresser à

Monsieur le Président du Conseil Général du Bas-Rhin  
Pôle Aide à la Personne  
Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale  
Hôtel du Département  
Place du Quartier Blanc  
67964 STRASBOURG CEDEX 9

Renseignements au : 03.69.20.74.77

### 1 Coordonnées individuelles :

Nom Prénom  
Date de naissance\*  
Adresse  
Téléphone  
Courriel

*\*autorisation parentale obligatoire et signature des représentants légaux pour les candidats mineurs*

Vous avez agi en qualité de

Particulier       Association       Entreprise       Collectivité locale

### 2 Présentation de votre action :

Son intitulé : .....

Pourquoi ?	Quels étaient les éléments déclencheurs, la motivation ?
------------	--

Pour Quoi?	Quel était votre objectif principal ?
------------	---------------------------------------

Pour Qui, Quoi, Quand, Où ?	Comment décrire votre projet (de quoi s'agissait-il ? auprès de qui et de combien de personnes ? comment ? avec quels moyens ou quelle méthode d'action ? quand et dans quel lieu ? pour quel résultat attendu ?)
-----------------------------	---

Pour quel résultat ?	Quel bilan en faites-vous ? (résultats de votre prise d'initiative, réaction des personnes concernées, réaction de votre entourage, bilan à titre personnel, impact de votre action ...)
----------------------	--

Et si c'était à refaire ?	Votre action peut-elle être reproduite ailleurs ? Avec quels points de vigilance ? Quels changements y apporteriez-vous ?
---------------------------	---

Fait le

à

Signature du candidat

Signature des représentants légaux (si le candidat est mineur)